



Flash

Personnels d'Éducation

N°95

Vos élus Académiques CPE du SE-UNSA :

Titulaire : José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-unsa@orange.fr
Titulaire : Isabelle Couratier : 06.34.19.16.19 couratier.isabelle@gmail.com
Suppléant : Pierre Jean Ottaviano : pj88.8@free.fr
Suppléante : Caroline Briot : carolinebriotmignet@gmail.com

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org www.se-unsa.org

1) Budget 2012 encore en baisse

Depuis 4 ans, le Ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52 000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'École publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

14 000 emplois devraient être supprimés à la rentrée 2012 dans l'Éducation nationale.

Cela représente notamment 12 250 suppressions d'emplois d'enseignants publics et 400 d'emplois administratifs alors même que certains services ou établissements sont en situation de rupture.

Une nouvelle fois, les choix budgétaires correspondent à un transfert masqué de moyens budgétaires au bénéfice de l'enseignement privé. 9 suppressions d'emplois d'enseignants sur 10 toucheront l'enseignement public. Scolarisant 16,9% des élèves, l'enseignement privé ne sera touché que par moins de 11% des suppressions. Cela représente, en ne tenant même pas compte des publics accueillis, un détournement de 747 emplois de l'enseignement public vers l'enseignement privé.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire. Cette politique laisse les élèves les plus fragiles sur le bord de la route accentuant le fait que les inégalités sociales se transforment trop souvent en inégalités scolaires. Cette réalité est d'autant plus insupportable que la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. **Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Éducation nationale à se mettre en grève le 27 septembre prochain.** Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté.

Dans un contexte de chômage à la hausse et de croissance atone, que M. Fillon a reconnu en révisant les prévisions de croissance du gouvernement, on attendait un plan avec des axes forts, liant justice et équité en matière de réduction de la dette et soutien à l'emploi et à la croissance.

On découvre un plan composite où, dans un contexte pré-électoral, les dosages sont très politiques en matière d'annonces. En l'absence d'un chiffrage très clair par le Premier ministre, on a le sentiment que la nature des efforts demandés et leur proportion ne sont pas clairement repérables, tandis que certaines mesures risquent de jouer à rebours des objectifs annoncés :

- la taxation symbolique et provisoire des hauts revenus, plutôt que la création d'une nouvelle tranche d'imposition pérenne, ne rapporterait que 250 millions d'€ ;

- à comparer avec l'augmentation de la taxation des Complémentaires Santé pour un gain attendu d'un milliard d'€, qui sera forcément répercutée sur les cotisations payées par les familles ;
- l'évitement très politique des heures supplémentaires de la loi TEPA aboutit à maintenir un dispositif jouant contre la création d'emplois alors que le chômage se développe.

L'Unsa rencontrera prochainement le Premier ministre. Elle lui fera part de ses critiques et propositions en espérant que des infléchissements et des réorientations soient encore possibles pour plus de justice dans les efforts de désendettement et davantage de soutien à l'emploi et à la croissance.

2) Postes aux concours 2012

Le ministère vient de rendre publique la répartition nationale des postes aux différents concours d'enseignants. Il semble que l'on assiste à un vrai pilotage du recrutement sur fond de dogme budgétaire.

L'agrégation enregistre une hausse concernant le concours externe (+78 postes) et le concours interne (+16 postes). Nous sommes revenus au niveau de la session 2009-2010.

Le CAPES traduit la mise en place de la prise en compte dans les concours interne de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). Rappelons que cette épreuve permet aux contractuels faire prendre en compte leur expérience dans les épreuves du concours.

Les évolutions sont ainsi réparties :

à l'externe : -34 pour arriver à 4847

à l'interne : +34 pour atteindre 648

au troisième voie : +11. (62)

Le CAPLP voit son nombre de postes diminuer de 37, (+14 sur l'externe et - 51 à l'interne). Le concours troisième voie n'offre toujours aucun accès. Là encore on note :

- une tentative de pilotage fin prenant en compte les disciplines dont les effectifs d'élèves chutent,
- la volonté de favoriser les acquis de l'expérience pour certains domaines professionnels.

Pour les catégories à plus faible effectif donc nous les CPE :

Le concours CPE perd 30 postes à l'externe et garde le même nombre que l'an dernier à l'interne soit au total 300 postes

Le CAPET perd 89 postes soit une baisse de 28% (- 79 à l'externe et -10 à l'interne) pour un volume total de 229 postes

Le CAPEPS augmente de 52 (+ 40 postes à l'externe, +12 à l'interne) pour un total de 660 postes

Le concours COP reste au seuil de 2010 à savoir 65 postes (50 à l'interne et 15 à l'externe).

A noter que la répartition des postes au titre du handicap n'est pas encore indiquée.

CPE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
CPE externe	470	500	600	600	380	415	200	200	200	200	250	275	245	
CPE Interne	140	100	55	55	55	55	20	0	0	0	50	55	55	
CPE Réservé	210	165	193	140	55	40	0	0	0	0	0	0	0	
CPE Exam Prof						21	0	0	0	0	0	0	0	
CPE 3ème Voie			70	70	35	0		0	0	0	0	0	0	
TOTAL	820	765	918	865	525	531	220	200	200	200	300	330	300	

3) Expérimentation de la classe de « 3^{ème} prépa-pro »

Le SE-Unsa se positionne globalement en opposition à la mise en place de structures différenciées avant la fin de la scolarité obligatoire et milite pour une rénovation des contenus et des démarches pédagogiques au collège pour qu'il devienne effectivement le collège de tous les élèves. A ce titre, il s'est inquiété de l'annonce par Luc Chatel en mai de la création de cette 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles dont l'appellation évoque une volonté de pré-orientation. Pour autant, dans une approche pragmatique, tant que la rénovation du collège n'est pas à l'ordre du jour, le syndicat ne peut rejeter les offres de formation dérogatoires au parcours commun pour un nombre restreint d'élèves qui ne trouvent pas de réponse adaptée au sein du collège actuel. Ce nouvel « avatar » ne diffère pas beaucoup des projets précédents mais s'attache à ne pas rendre l'orientation irréversible, ce qui constitue un léger progrès.

Le cadre de l'expérimentation :

le public : élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique.

la procédure d'admission : Les élèves, avec l'accord de leurs représentants légaux, effectueront une demande auprès du chef d'établissement en fin de quatrième. Après proposition du conseil de classe du troisième trimestre de quatrième, une commission départementale statuera sur chacune des candidatures.

le lieu d'implantation : préférentiellement en lycées professionnels. Elles peuvent aussi être créées à l'initiative d'un ou plusieurs collèges constitués en réseau, en prenant appui sur les plateaux techniques des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis (CFA) de proximité.

L'organisation des enseignements :

- une partie composée d'horaires attribués par discipline ;
- une partie à horaires globalisés ;
- 72 heures d'accompagnement personnalisé annualisées permettant une aide à l'acquisition du socle commun et au suivi de l'élève ;
- un maximum de 216 heures de séquences de découverte professionnelle, comportant des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des Segpa), dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel).

Horaires des enseignements applicables aux élèves de la classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles

Enseignements obligatoires	Horaire des classes de troisième « prépa-pro »
Français	4 h 30
Mathématiques	4 heures
LV1, LV2	4 heures
Histoire-géographie-éducation civique	3 heures
Sciences et technologie	4 heures
Enseignements artistiques	1 h 30
Éducation physique et sportive	3 heures
Découverte professionnelle	6 heures (216 h annualisées)
Accompagnement personnalisé	2 heures (72 h annualisées)
Total	32 heures
Heures de vie de classe	10 heures annuelles

Par rapport à la 3^{ème} DP6, deux nouveautés principales :

- le maintien d'une LV2 (sur un horaire faible) pour garantir une ouverture plus importante des choix d'orientation ;
- l'introduction de 2 heures d'accompagnement personnalisé pour « coller » davantage aux besoins des élèves.

L'horaire du bloc scientifique et technologique est réduit d'une heure trente, mais les séquences de DP peuvent compenser en partie le déficit.

L'objectif reste l'acquisition du socle commun.

4) Alternance en classe de quatrième

L'analyse politique globale :

Le BO de rentrée confirme les choix du ministre et plus encore ceux du président de la République en matière d'évolution du collège dit « unique ». Aux antipodes des convictions défendues par le SE-Unsa - convictions qui s'appuient sur les travaux d'experts nationaux et internationaux de tous bords - le choix est fait d'un renforcement de la « diversification des parcours » au collège. Il s'agit en fait d'exclure du parcours commun tous les élèves qui ne peuvent pas s'ajuster aux attentes du collège actuel.

Pas question de réviser les contenus et les démarches pédagogiques du collège pour qu'il puisse effectivement être le collège de 100% d'une génération. Par une série de circulaires convergentes (3^{ème} prépa-pro, dispositifs en alternance en 4^{ème}, évaluation nationale en classe de cinquième), le ministère affirme la fin de l'ambition d'un collège « unique », exempt de sélection, où tous les élèves apprennent ensemble.

Certes, le collège « unique » n'a jamais existé. Des structures ou dispositifs différenciés ont tenté de répondre aux difficultés de certains élèves. Pour autant, toutes les politiques menées depuis 1975 étaient

marquées par la volonté de se rapprocher de cet objectif de scolarité commune jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (disparition du palier d'orientation en fin de 5^{ème}, transformation progressive des CPA et CPPN en

dispositifs plus souples et plus réversibles, nouvelle troisième, etc...). On assiste aujourd'hui à un renversement de cette tendance lourde : les nouvelles circulaires institutionnalisent des parcours jusque là dérogatoires en leur donnant un cadrage national et légitiment ainsi le « tri sélectif ». Mais « l'honneur serait sauf » puisque les circulaires affichent hypocritement l'objectif de l'acquisition du socle commun pour les élèves concernés. Ou comment détourner un concept dont l'intérêt tient dans l'obligation qui devrait être faite à l'école et au collège de garantir à chacun l'acquisition du bagage de connaissances et compétences indispensable...

Il faut continuer à affirmer, comme le démontrent les évaluations internationales, qu'une scolarité commune indifférenciée la plus longue possible est à la fois la plus efficace en termes d'apprentissages pour tous les élèves, la plus juste socialement et la plus à même de construire une cohésion sociale plus que jamais fragilisée.

Le SE-Unsa ne peut que dénoncer le recours à la formation professionnelle, que ce soit sous la forme du pré-apprentissage, de la pré-orientation en lycée professionnel ou de la découverte professionnelle réservée aux élèves en difficulté, pour « remédier » aux échecs du système. Il est temps de proposer un projet ambitieux pour le collège. C'est ce que fait le SE-Unsa dans le hors-série « Le collège de demain »

http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/divers/2011/HS_college_146_ge.pdf

Les dispositions de la circulaire :

Le public :

Elèves volontaires de 14 ans révolus identifiés par les équipes pédagogiques à tout moment de l'année scolaire. La décision appartient à l'élève et à sa famille.

La poursuite d'études

En troisième générale, en troisième DP6 ou troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa-pro expérimentée à la rentrée 2011) ou en dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA). La décision d'orientation est soumise aux procédures habituelles pour une fin de classe de quatrième.

Les dispositifs

Le module d'alternance

Dispositif transitoire **intégré à l'emploi du temps habituel** de l'élève. Le module concerne environ 10 % du temps scolaire annuel. Le temps de l'alternance peut être globalisé ; toutes les organisations sont possibles (périodes cumulatives, demi-journée par semaine, etc.) tant qu'elles n'excèdent pas **un total de 90 heures** sur l'année scolaire. L'élève est maintenu dans son groupe-classe.

Si plusieurs élèves intègrent le module, des regroupements peuvent éventuellement avoir lieu, dans le collège ou en réseau de collèges. Cela ne peut remettre en cause l'appartenance de chaque élève à son groupe-classe.

L'atelier de découverte des métiers et des formations

Dispositif transitoire mais dans lequel **l'élève est sorti temporairement de sa classe**. L'atelier concerne alors environ 20 % du temps scolaire annualisé soit au **maximum 180 heures** de découverte des métiers et des formations sur l'année. Pendant toute la durée de l'atelier, l'élève reste rattaché à sa classe. L'atelier de découverte des métiers et des formations se concentre sur une période de 4 à 7 semaines, renouvelable une fois ; la première session a lieu au retour des vacances d'automne. **Le groupe d'élèves accueillis au sein d'une même structure est compris entre 12 et 20 élèves**. Cette période est partagée entre des temps d'enseignement et des temps de découverte des métiers et des formations. Le rythme entre les séquences d'enseignement et de découverte des métiers est choisi par l'équipe pédagogique selon des modalités les mieux adaptées aux élèves et aux possibilités locales. Les périodes de découverte des métiers et des formations prennent la forme de séquences d'observation ou de stages dont deux au moins se déroulent en entreprise.